

Contexte politique

Dans une campagne présidentielle qui est dominée par les affaires et les querelles de parti, le rôle du SNES-FSU, en tant qu'organisation syndicale majoritaire du second degré, est fondamental pour l'avenir du second degré et plus largement de l'éducation nationale. Il ne s'agit pas de se ranger derrière la bannière de tel-le ou tel-le candidat-e mais bien mettre l'école au centre des débats de la campagne présidentielle.

En premier lieu, avec la FSU et les organisations syndicales amies, dénoncer les menaces du front national contre les fonctionnaires. Par l'intermédiaire de sa présidente, ce parti accuse les fonctionnaires d'empêcher son arrivée au pouvoir en utilisant leurs fonctions à des fins politiques mais aussi par le biais de méthodes illégales.

Cette attaque contre la fonction publique, met en évidence le caractère anti démocratique de ce parti et la limite de sa stratégie de « dédramatisation » et empêche tout dialogue avec les représentants de ce parti. Cependant, ce discours anti-fonctionnaires est aussi très largement partagé par d'autres candidats.

Les projets concernant l'éducation ont presque tous en commun le développement de l'autonomie des établissements comme solution aux difficultés de notre système éducatif pour traiter l'échec scolaire et la reproduction des inégalités alors qu'elle n'est que le levier de leurs accentuations. Nous devons défendre l'idée d'une école de l'exigence intellectuelle pour tous.

Le SNES-FSU doit promouvoir nos revendications pour l'unité du second degré et la revalorisation de nos métiers.

En premier lieu l'amélioration des conditions de travail et d'enseignement. Cette amélioration passe par une réduction des effectifs par classe à tous les niveaux qui est aussi une condition nécessaire pour réduire les inégalités scolaires. Il s'agit de ne pas se laisser enfermer dans des propositions qui limiteraient la réduction des effectifs au seul premier degré car le traitement de la difficulté scolaire est un processus permanent qui doit accompagner les élèves les plus fragiles tout au long de leur scolarité. Cette réduction des effectifs doit s'accompagner de mise en place de pédagogies adaptées. Le retour à un enseignement centré sur des savoirs fondamentaux fantasmés ne peut répondre à la complexité du XXI siècle. Il faut donc remettre en place une formation continue des personnels qui ne pourra se limiter à une auto formation en ligne.

Il faut trouver une solution durable à la crise du recrutement. Le PPCR a introduit un début de revalorisation salariale indispensable mais dont le niveau est insuffisant pour rétablir l'attractivité de nos métiers. Il faut que les candidats s'engagent à mettre en place une politique de rattrapage de la valeur du point d'indice et un accès élargi à la classe exceptionnelle qui doit devenir le débouché de carrière naturel pour tous.

La place du concours et le contenu de la formation professionnelle initiale doivent être réinterrogés. Dans le second degré, nous avons besoin d'une formation disciplinaire de haut niveau pour maîtriser les champs disciplinaires mais aussi d'une formation pédagogique solide pour appréhender la diversité des publics. Le choix du ministre Peillon de placer le concours en fin de M1 ne permet d'atteindre aucun de ces deux objectifs.

La question du temps de travail des enseignants doit aussi être abordée avec les candidats. L'utilisation massive des TICE et d'internet a considérablement fait évoluer nos métiers et nos pratiques ainsi que celle de l'administration. Les obligations réglementaires de service des enseignants n'ont pas diminué depuis 1950, alors que la charge de travail annexe a augmenté, que les demandes des usagers sont plus nombreuses et que la pression administrative est de plus en plus contraignante. Le déplacement d'une grande partie des tâches administratives du lieu de travail vers le domicile grâce/à cause de la dématérialisation n'est jamais pris en compte dans notre temps de travail.

L'échec du « new public management » dans l'éducation est patent, et il n'y a pas que le SNES-FSU qui le dit. Un rapport de l'OCDE de mai 2015 montrait les limites de l'expérience suédoise, et aujourd'hui c'est un article émanant du MENSER qui remet en cause les bien-fondés de ce type de politique en Angleterre, aux Pays-Bas et en Suède. L'autonomie des établissements est la pire des solutions pour l'école.

Collège

Lors du dernier CTA, les élus du SNES-FSU sont intervenus pour interpellier le recteur sur les dérives de l'évaluation dont notamment l'inutile complexité des bulletins du 1^{er} trimestre devenus dans certains établissements illisibles pour les élèves et les parents. Sur la mise en place chaotique du LSU et la confusion entretenue par certains chefs d'établissement entre évaluation au cours de l'année et validation du cycle 3 et 4 avec pour conséquence l'élaboration de « LPC locaux » et l'insupportable surcharge de travail que cela provoque.

Le recteur et le directeur de la pédagogie avaient reconnu toutes ces difficultés et la nécessité de faire simple. Or, un courrier envoyé par le recteur aux chefs d'établissement fait exactement le contraire. Évitant soigneusement de rappeler que les collègues ont le choix d'évaluer par notes ou compétences, cette lettre va compliquer leur travail en entretenant la confusion pronote/LSU, complexifier la rédaction des éléments de programme travaillés et de l'appréciation, impose hypocritement le positionnement des élèves pour le domaine 2 du socle par le biais de l'appréciation des AP et des EPI et le remplissage de la rubrique concernant les parcours ainsi que l'utilisation de Folios).

ESPE

Les élus de la FSU se sont fermement opposés, lors du dernier CE de l'ESPE d'aquitaine, à la mise en place de la sélection à l'entrée en MIMEEF à la rentrée prochaine. Cette sélection s'appuiera sur la constitution d'un dossier qui prendra en compte plusieurs éléments comme une lettre de motivation, les notes de licence, les expériences éventuelles dans l'enseignement notamment.

Cette disposition pourra à terme décourager ou écarter des candidats alors que nous traversons une grave crise de recrutement depuis plusieurs années. Par ailleurs, la loi du 24 décembre 2017 sur le droit à la formation en master indique que tout étudiant recalé doit se voir proposer l'entrée dans trois autres masters en lien avec son projet. Comment un étudiant se destinant au concours de CPE se satisferait d'une place en anglais ou en arts plastiques ? Sans parler des chances d'obtenir le concours dans une discipline qui ne correspond pas à sa formation.

A la faveur de 14 voix pour et 12 contre, le projet a été adopté.

Syndicalisation

Après une courte période de redressement en 2013-2014, la courbe de la syndicalisation a repris sa tendance décennale. Nous perdons chaque année entre 100 et 150 syndiqués dans notre académie. Les causes de cette désyndicalisation ne sont pas simples à identifier. Si certains collègues ont pu reprocher au SNES-FSU l'échec de la lutte contre la mise en place de la réforme du collège, d'autres ont au contraire estimé que nos positions sur ce dossier ont été trop tranchées. L'absence de victoire syndicale fortement symbolique désespère une partie de notre base de syndicalisation. Le travail réalisé par le

SNES-FSU pour contrer les projets de transformation des métiers à travers les textes statutaires reste invisible aux yeux d'une grande partie de la profession. La mise en place du PPCR, si elle permet de rompre avec la disette salariale, reste loin des revendications de la profession. La montée des idées libérales et de l'individualisme dans la société et dans le monde du travail n'épargnent plus le monde enseignant. La division syndicale est souvent mal ressentie par les collègues et enfin nous continuons à véhiculer une image conservatrice auprès des médias et d'une partie de la profession.

Pour autant les collègues continuent de reconnaître l'efficacité du SNES-FSU dans les instances paritaires et dans la défense individuelle des collègues sans que cela déclenche chez une partie d'entre eux un réflexe de syndicalisation.

Nous devons donc nous appuyer sur l'ensemble des militants et des syndiqués dans les établissements afin de relancer la syndicalisation au plus près du terrain. Pour ce faire il faut que les travaux de l'observatoire de la syndicalisation débouchent sur des productions qui soient de nature à aider les militants à valoriser le travail du SNES-FSU.

Retraites

La campagne présidentielle, outre la question des affaires qui laisse peu de place au débat de fond, n'accorde qu'un très faible intérêt à la question des retraites. La question des fins de carrière dans le secteur public en général et dans l'enseignement en particulier n'est pas abordée.

Aucune des propositions des candidats ne retient l'idée d'un retour aux trente-sept ans et demi de cotisations pour bénéficier du taux plein. Au contraire, certains envisagent une nouvelle dégradation des conditions d'accès à la retraite quand d'autres proposent, au prétexte d'égalité, de remettre en cause certaines spécificités qui garantissent encore des retraites décentes. Dans ce domaine non plus, l'égalité des pensions entre hommes et femmes n'est pas à l'ordre du jour.

De la même manière, aucun candidat ne reprend l'idée que nous défendons d'un retour à l'indexation des pensions sur l'indice acquis au moment du départ à la retraite en incluant les mesures catégorielles afin de revenir à la notion de salaire continué. Le PPCR n'est pas prévu pour les retraités et, visiblement, la question de leur pouvoir d'achat est secondaire dans cette campagne.

Pour toutes ces raisons, le SNES-FSU devra mettre en avant la question de la défense du pouvoir d'achat des retraités et de la protection sociale solidaire dans cette période cruciale et au-delà. La journée d'action intersyndicale du 30 mars en est une première occasion.

Plus que jamais, l'action conjointe des actifs et des retraités est indispensable.

Protection sociale

Sauver la sécu, c'est dans nos mandats. C'est possible.

Une logique lourde d'économies budgétaires frappe la Santé et la Protection Sociale depuis des années. Les allègements de cotisation au profit des entreprises se sont ajoutés les uns aux autres sans compensation par de nouvelles recettes. En 2016, 44,5 milliards d'euros, 40,6 en 2015, 35 en 2014.

Cette année, l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie impose une baisse de 3,5 milliards d'euros, soit 1,75%. Cet objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) est au plus bas depuis 20 ans.

Pour récupérer de l'argent, le gouvernement préfère, depuis des années, procéder à une baisse du pouvoir d'achat de la plupart des retraites. En 20 ans elles ont baissé de 20% en moyenne.

Tout cela était prévu. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) prévoyait un déficit chronique jusqu'en 2017. Par ailleurs 850 millions d'euros « d'économie » ont été imposés aux Allocations Familiales.

Ces budgets ne correspondent pas aux besoins des populations.

Un plan dont les étapes sont franchies les unes après les autres.

En 2013, l'Accord National Interprofessionnel, puis en 2014 le Pacte Pour l'Emploi ont mis en œuvre et accéléré cette dégradation du système de protection sociale.

Le maintien d'un secteur hospitalier privé et l'accroissement d'un secteur privé au sein même de l'Hôpital Public ont aggravé les difficultés de la sécurité sociale, de même que la liberté de dépassement du prix des consultations. Tout cela renforce le secteur mutualiste ou assurantiel. Idem pour le prix d'un nombre croissant de médicaments.

Les hôpitaux publics sont les premières victimes de cette politique d'austérité et de privatisation rampante. Chaque année on les prive de plusieurs centaines de millions d'euros pour fonctionner correctement. Le choix du financement à l'acte est lui aussi une catastrophe.

Les grèves actuelles de nos camarades de la Fonction Publique Hospitalière prouvent la gravité de cette dégradation et appellent notre solidarité.

Enfin, le budget consacre la mise en avant des assurances complémentaires, ce qui constitue un pas de plus vers la privatisation du système de protection sociale.

Pour des raisons de concurrence imposée, les mutuelles, la MGEN par exemple, se lient de plus en plus aux sociétés privées d'assurance et aux banques. Ce glissement progressif vers la privatisation du système de sécurité sociale est inacceptable.

Il n'est cependant pas inéluctable.

Il est nécessaire que l'ensemble des forces vives, les assurés sociaux eux-mêmes, les syndicats, et le nôtre d'abord, se mobilisent pour défendre cette conquête sociale essentielle.

La lutte n'est pas perdue.

Les mandats du SNES et de la FSU sont de « tendre vers une assurance maladie à 100% obligatoire ». Nous pouvons réaliser des convergences et nous appuyer sur deux films de Gilles Perret : « Les Jours heureux » de 2013 et « La Sociale » de 2016, qui rencontrent un grand succès populaire et militant.

La CA du SNES-FSU appelle chaque militant et chaque militant à s'engager pleinement dans cette lutte de défense et d'amélioration d'une conquête essentielle du mouvement social.

Texte voté à Bordeaux le 10 mars 2017 à l'unanimité (18 votants)